



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 08 Février 2021**

**Etaient présents :** Julien Issartel, Monique Bevand, Anne-Lise Bonaz, Paulo Carrico, Patrick Berset, Daniel Bejannin, Remi Jacquand, Marie Ackermann, Isabelle Paquier, Pascal Bellod, Vasco Faria, Noémie Harguindey, Jean-Marie vuailat, Déborah Recacho, Yvan Novakoski, Pascal Durafour, Myriam Bereiziat, Marilyn Péchoux, Radhia Rebaï.

**Absences excusées :** Vasco Faria.

## **Présentation des travaux forestiers par Monsieur TROMBERT :**

Monsieur TROMBERT a présenté au conseil municipal le principe de bois d'abonnement : système contractualisé avec un scieur du secteur se basant sur un barème tarifaire fixe et correct qui nous permet de vendre le bois communal : 500 m<sup>3</sup> minimum et tous les types de qualité (verts, secs, beaux et non). Monsieur Rémi JACQUAND explique la plus value de ce système. Ainsi, nous aurons la garantie de le vendre malgré l'offre et la demande et l'éventuelle baisse des tarifs du bois. La commission forêt aura l'occasion de réfléchir à cette proposition de l'ONF avant de la soumettre au conseil municipal

## **Délibération pour que des parcelles communales puissent bénéficier du régime forestier et être gérées par l'ONF :**

Quelques parcelles de forêt ont été achetées par la municipalité et afin qu'elles soient entretenues ou plantées par l'ONF, il faut qu'elles puissent bénéficier du régime forestier.

Le conseil décide de faire bénéficier du régime forestier les parcelles A 85, C425, C431, C438, C439, C440.

## **Délibération pour fixer la participation financière supplémentaire demandée aux familles lorsque des activités du centre de loisirs sont animées par des prestataires extérieurs :**

En raison de la pandémie, le centre de loisirs n'effectue plus de sortie telle que Walibi ou autres prestations extérieures. C'est pourquoi, Virginie PERTREUX, Responsable du Centre de Loisirs a proposé de programmer des intervenants de qualité une fois par semaine au Centre (cuisine moléculaire, Kapla, Handirugby...).

Le conseil décide à l'unanimité la participation financière des familles :

- une participation de 6 € pour une prestation inférieure à 500 €.
- une participation de 10 € pour une prestation supérieure à 500 €.

## **Délibération pour cession de terrain :**

En 2018, suite à des inondations chez des riverains, la commune a réalisé des travaux pour évacuer les eaux de pluie.

Elle a obtenu l'accord d'un particulier pour passer le tuyau sous son terrain

En contrepartie de ce désagrément, la commune avait proposé de céder une bande de terrain de 180m<sup>2</sup> de la parcelle communale A1034 qui est accolée au terrain du riverain.

Pour régulariser cette situation et suite à la convention de servitude signée récemment, la commune propose de céder le terrain à 1€

Le conseil décide la cession du terrain au prix d'1€

## **Délibération pour verser la dotation aux bacheliers :**

Comme chaque année, la municipalité récompense les étudiants ayant réussi le baccalauréat

Le conseil municipal décide de verser 50€ aux bacheliers de Martignat ayant réussi le BAC en 2020

**Délibération pour mandater la SCP REFFAY & ASSOCIES afin de représenter le conseil municipal devant le tribunal correctionnel de Bourg en Bresse et au-delà pour toute autre procédure les opposants aux consorts AJDARPASIC :**

M. ADJARPASIC est mis en cause pour avoir à Martignat, entre 2016 et 2017, exécuté des travaux en méconnaissance des obligations imposées par le permis de construire.

La commune de Martignat ayant déposé plainte est convoquée par le procureur, au tribunal correctionnel de Bourg en Bresse le 25 Février 2021.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater la SCP REFFAY & ASSOCIES afin de représenter le conseil municipal devant le tribunal correctionnel de Bourg en Bresse et au-delà pour toute autre procédure les opposants aux consorts AJDARPASIC.

**Délibération pour fixer les montants de référence pour le calcul annuel de l'IFSE et du CIA ainsi que le montant maximum du RIFSEEP**

Mme Monique BEVAND, adjoint, rappelle les délibérations 39/2016 et 74/2016 instaurant un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour tous les agents municipaux. Elle rappelle les différents groupes et les montants de base servant au calcul de l'indemnité individuelle.

Elle rappelle la délibération 46/2019 pour les modalités d'attribution du RIFSEEP pour les contractuels et la délibération 64/2018 instaurant une IFSE exceptionnelle et les modalités de versements de cette indemnité.

Elle explique que, pour répondre aux prétentions de rémunérations de la candidate retenue pour le poste de DGS, les plafonds des montants de référence pour le calcul de l'IFSE et le CIA annuels doivent être révisés.

Ces montants n'ayant pas été modifiés depuis la création de ce régime indemnitaire, Mme BEVAND Monique propose de les réactualiser pour tous les groupes de fonction.

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants de référence pour le calcul annuel de l'IFSE et du CIA ainsi que le montant maximum du RIFSEEP comme suit :

Groupes	Montant de référence pour calcul de l'IFSE annuelle	Montant maximum CIA	Montant maximum IFSE	Montant maximum RIFSEEP
Groupe A1	8 430 €	2 600 €	12 130€	14 730 €
Groupe B1	3 000 €	2 000 €	6 500 €	8 500 €
Groupe B2	2 700 €	1 800 €	6 050 €	7 850 €
Groupe B3	2 500 €	1 600 €	5 500 €	7 100 €
Groupe C1	2 300 €	1 500 €	5 000 €	6 500 €
Groupe C2	1 800 €	1 300 €	4 000 €	5 300 €
Groupe C3	1 700 €	1 200 €	3 700€	4 900 €

DIT les modalités d'attribution et de calcul du RIFSEEP restent inchangés selon les délibérations 39/2016, 74/2016, 64/2018 et 46/2019. Seuls les montants de référence sont modifiés.

**Présentation des travaux des commissions :**

**Finance :**

La commission annonce le recrutement au poste de DGS de Mme Sylvie EL KHOUTABI. Elle prendra ses fonctions le 2 mai 2021.

La commission travaille actuellement sur la modification des plafonds du RIFSEEP

## **Education :**

Ecole maternelle : Dialogue et échanges pour faire avancer la situation : une réunion a eu lieu le Mercredi 27 Janvier avec l'inspectrice académique, les parents d'élève, la municipalité et la directrice de l'école maternelle

Ecole élémentaire : Madame Déborah RECACHO a présenté l'action « Parentalité » étudiée avec Virginie PERTREUX, Responsable du centre de loisirs et des dispositifs périscolaires à la commune. Cette action sera menée avant la fin de l'année scolaire 2021 dans l'hypothèse que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) finance le projet (peut aller jusqu'à 80 % du montant du projet. Demande de subvention doit être transmise à la CAF avant le 25 février). Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Informer les parents des missions de chacun, communiquer plus pour favoriser la confiance entre acteurs éducatifs et éviter la défiance.
- Sensibiliser les parents aux temps passés devant les écrans pour prévenir les comportements déviants ou violents tout en respectant le rythme physiologique des enfants.

Centre de Loisirs : Présentation du règlement intérieur.

## **Vie Communale :**

Marché fermier : le Dimanche 28 mars à Martignat de 9h à 17h : 20 à 30 producteurs de « picorer dans l'Ain » seront présents.

Réflexion au tour de la création d'un Bar restaurant service : Le projet avance et un architecte sera rencontré prochainement pour dessiner les plans. Plusieurs lieux d'implantation ont été étudiés.

### Pénurie de Médecins :

Le département de l'Ain est le plus touché par la crise. Par conséquent les élus départementaux accompagnent les communes pour trouver des solutions :

- Une cabine de Téléconsultation est mise en place à Montréal-la cluse et ouverte à tous.
- Etude en cours pour accueillir une promotion de 1<sup>ère</sup> année de médecine à la faculté de Bourg en Bresse.

### Crottes de chiens :

Il a été soulevé la présence de déjections canines aux abords des bâtiments locatifs à l'entrée de Martignat. Mme Noémie HARGUINDEY doit se rapprocher de monsieur Hervé COLLETTAZ, Responsable Technique à la commune pour étudier l'emplacement de dévidoir de sacs et de multiplier les poubelles communales afin de ne pas garder le sac trop longtemps en main. Ensuite, les riverains seront encouragés à le faire par le Martignat Info. De plus, la mise en place d'une verbalisation dissuasive par Monsieur Le Maire, détenteur des pouvoirs de police a été évoquée.

## **Travaux :**

Monsieur BERSET informe le conseil municipal que de nombreuses DP ont été déposées (panneaux solaires, isolation extérieure...). Des permis de construire vont également être déposés prochainement. De plus, il précise que les travaux à l'Orée du Bois commenceront en juin 2021. Il rappelle notamment que pour se faire, il avait été décidé que 520 heures de clauses sociales seront utilisées (=embauche de personnes en situation d'emplois précaires). Dans ces travaux 2 approches : 1 lot voirie et 1 lot espace vert. Prochaines commissions le mercredi 17/02 à 18h.

## **Communication :**

Monsieur Daniel BENJAMIN a souhaité remercier tout le Conseil Municipal pour la distribution du Martignat Info : Un grand MERCI ☺

La commission va travailler sur la mise en place d'un livret d'accueil pour les nouveaux habitants.

La séance est levée à 21h35

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat 12 Février 2021  
Julien Issartel, Maire